

Délibération **2023 CS 23** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Géoparc -Programme d'actions 2023

L'an deux mille vingt-trois le 4 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 29 mars 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 64 votants :
- 41 membres titulaires présents,
- 6 membres suppléants présents,
- 17 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Pierrette FRIMAS, Sabrina CAIRE, Béatrice GRELET, Monique CHABAUD, Arlette LEROY, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Marina AUGIER, Sylvia STEINLE, Viviane DARGERER, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Gaëlle LETTERON à Madame Charlotte CARBONNEL
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI
Catherine SERRA à Monsieur Frédéric SACCO
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Michèle MALIVEL à Madame Marina AUGIER
Laurence LE ROY à Madame Monique PAQUIN
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Nicolas HUMBERT à Madame Elisabeth AMOROS

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

Sergio ILOVAISKY à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON
Georges FAUCOUNEAU à Madame Valérie PEISSON
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA
Michel NOUVEAU à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Patrick MERLE à Madame Monique CHABAUD
Roland PETIET à Monsieur Marc BOTTERO
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD

Etaient excusés :

Madame

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Amélie JEAN, Jacqueline BOUYAC, Claire ARAGONES

Monsieur

Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Kévin ROLANDO, Luc MILLE, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre SERRUS, Marc DUVAL, Pierre FISCHER

Etaient absents :

Madame Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

Monsieur Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Thomas FIASCHI, Jacques PENZA, Jean-Pierre GERAULT, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, Pierre POURCIN, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

Etait présent sans voix délibérative :

Didier GARCIA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique et son orientation C.2 : Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable ;

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° V-TE-1 du 21 octobre 2021, approuvant les 7 contrats départementaux de solidarité territoriale ;

Considérant l'intérêt de ce projet qui vise à :

- renforcer la visibilité du Géoparc mondial UNESCO du Luberon d'un point de vue institutionnel, touristique et environnemental ;
- mobiliser les acteurs locaux pour la valorisation des patrimoines, notamment ceux liés à l'exploitation des ressources minérales ;
- mobiliser les acteurs locaux pour la promotion du géotourisme par la mise en œuvre d'actions de communication et d'événements sur le territoire ;
- accroître la participation au Géoparc mondial UNESCO du Luberon aux activités des réseaux européens et mondial des Géoparc et renforcer son partenariat, favorisant ainsi la valeur internationale du territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la mise en œuvre du programme d'actions 2023 « Géoparc » ;

- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Dépenses (en euros /TTC)		Recettes (en euros /TTC)	
Mission de revalidation Géoparc mondial UNESCO Animation du projet de valorisation des ressources minérales dans les Alpes-de-Haute-Provence (réactivation du projet Chemins du patrimoine) Animation événementiel Géoparc Communication : renouvellement de la carte géotouristique Cotisations aux réseaux Géoparc Frais de déplacements, missions participation aux réseaux européen et mondial des Géoparcs UNESCO	14 400	Conseil Départemental 04	14 400
Ingénierie	3600	Participation Parc du Luberon	3 600
Total	18 000	Total	18 000


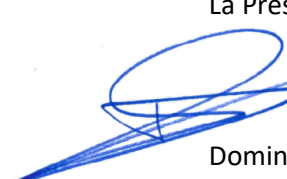
- **SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente



Dominique SAMPONI